

Initiatives ministérielles

C'est dans ce contexte que je voudrais parler des trois amendements à l'étude. Le premier tend à régir le nombre d'administrateurs ou la composition du conseil d'administration de Petro-Canada. La motion interdirait que les postes d'administrateurs soient détenus par des non-résidents. Elle semble intéressante au premier abord, mais à mon avis elle est superflue.

J'insiste sur le fait que la société sera sous contrôle canadien, que les Canadiens qui détiendront ces actions pourront décider qui seront les administrateurs. Je signale, à titre d'exemple, que tous les administrateurs de l'Impériale, qui n'est pas soumise à cette restriction, sont des Canadiens. Elle n'a pas eu besoin d'une mesure législative pour arriver à ce résultat. Par ailleurs, la Loi sur les sociétés par actions assure qu'une majorité des administrateurs sera effectivement canadiens.

D'un point de vue pratique, si nous avons une société sous contrôle canadien et que ses actionnaires veulent que quelqu'un de très compétent, mais qui ne soit pas résident canadien, siège au conseil d'administration, il serait très malvenu de notre part d'essayer d'imposer cette restriction au conseil d'administration.

Le deuxième amendement vise à réduire à 1 p. 100 la propriété étrangère dont nous avons fixé la limite à 25 p. 100; or, nous avons entendu des experts soutenir les uns après les autres que le gouvernement devrait imposer le moins de restrictions possible à la privatisation de Petro-Canada s'il tenait à obtenir le meilleur rendement pour les contribuables. Certains témoins ont en fait recommandé de hausser la limite de 25 p. 100 ou de la supprimer. D'autres ont dit croire que la limite de 25 p. 100 n'imposerait aucune restriction indue sur le marché. Mais il est évident que de la réduire à 1 p. 100 exclurait beaucoup d'actionnaires potentiels que nous devrions tâcher d'inciter à investir dans Petro-Canada si nous voulons vraiment obtenir le meilleur rendement pour le contribuable, comme notre gouvernement tient à le faire.

Quant au dernier amendement proposé, le député a dit que ses arguments se fondaient sur de nombreuses situations hypothétiques. Je ferai d'abord remarquer que nous n'avons pas vu d'influences étrangères indues sur aucune des autres sociétés pétrolières au Canada, grandes ou petites.

• (1210)

Si nous tentions d'imposer une telle restriction, cela pourrait avoir des répercussions très pratiques et à mon avis très logiques. La plupart des investisseurs qui seraient touchés seraient en fait les caisses de retraite des Canadiens. Par exemple, la caisse de retraite des employés du Canadien National investit dans l'acquisition d'actions de beaucoup d'autres sociétés internationales et de titres de beaucoup d'autres pays. Si nous commençons à imposer des restrictions à nos sociétés, nous pourrions évidemment nous attendre à des représailles de la part des autres pays. Nous ne devrions pas, comme gouvernement, nous mêler de ces choses-là.

Par ailleurs, la société Petro-Canada fait elle-même affaire avec de nombreux autres pays. Le simple fait que nous tentions d'imposer de telles restrictions, bien que dans la plupart des cas ces autres pays ne soient pas intéressés à investir dans Petro-Canada, serait perçu comme une attaque contre ces pays et contre leurs investissements, et serait donc très mal vu.

Pour toutes ces raisons, je recommande donc aux députés de ne pas appuyer ces motions.

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous avons écouté stoïquement l'intervention qu'a faite le secrétaire parlementaire ces quelques dernières minutes et sa brillante publicité au nom d'Exxon, de Shell et des grandes multinationales qui dominent le secteur pétrolier dans le monde entier.

Il a tenté, d'une certaine façon, de nous dire que le public et l'intérêt public n'ont aucun rôle à jouer dans ce secteur. Selon la théorie des conservateurs, le choix judicieux à faire est de se retirer du secteur public. À cet égard, les conservateurs sont très cohérents. C'est ce qu'ils font avec VIA Rail, avec Air Canada, avec la SRC et maintenant, d'une manière efficace, avec Petro-Canada, par l'entremise de ce projet de loi. On nous dit: laissons les sept soeurs, qui sont cinq maintenant, s'en occuper. Que le secteur privé s'en charge. Il veillera sur l'avenir du Canada en matière d'énergie.

Nous entendons également le secrétaire parlementaire défendre les intérêts des contribuables au moyen de ce projet de loi, ce qui est plutôt amusant, puisqu'il appartient à un parti et à un gouvernement qui ont doublé la dette nationale entre 1984 et 1989, la faisant passer d'environ 165 milliards de dollars à quelque 380 milliards.

Soudainement, après six ans de mauvaise gestion, c'est la rentabilité financière qui compte. C'est là le message